

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine



DRAC NOUVELLE-AQUITAINE CRMH – site de POITIERS

MONUMENTS HISTORIQUES EN TRAVAUX



CHARENTE (16) – CLAIX – ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE

Classée monument historique le 20 octobre 1920

TRAVAUX D'URGENCE DE MISE HORS D'EAU ET DE STABILITÉ

L'église Saint-Christophe de Claix (Charente) appartient à la commune. L'édifice est classé en totalité depuis le 20 octobre 1920.

L'église est affectée par des désordres structurels et pathologiques déjà identifiés antérieurement mais non résolus en totalité. Les travaux d'urgence portent sur la mise hors d'eau et la stabilité de la nef et du chœur, problématiques prioritaires.

Denis Dodeman Architecte en chef des monuments historiques (ACMH), agence Dodeman architecture et patrimoine, assure la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration.

Cette première opération est lancée pour un montant subventionnable de 125 000 € HT. La Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine apporte son aide à hauteur de 43 750 € soit 35 % du total des travaux ; à cela s'ajoutent 21 250 € soit 25 % dans le cadre du fond incitatif et partenarial.

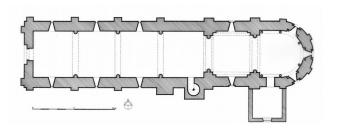
Cette opération bénéficie du fond incitatif et partenarial pour sa première tranche de travaux qui sont suivis dans le cadre du contrôle scientifique et technique par la Conservation régionale des monuments historiques — site de Poitiers et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Charente.

Histoire architecture:

« L'église de Claix a été édifiée au début du 12e siècle, sous le vocable de saint Christophe, dont le culte se développe à partir du 12e siècle. En 1110, le pape Pascal II attribue l'église de Claiaco au chapitre de la Cathédrale d'Angoulême. L'abbaye Saint-Cybard possède des droits sur la paroisse. L'édifice aurait fait l'objet de remaniements vers le milieu du 12e siècle, surtout dans ses parties occidentales.







On ne sait pas si l'édifice dépendait de la paroisse ou d'un prieuré. Elle est aussi nommée *capellanus* de Claio dans le livre des fiefs de Guillaume de Blaye, daté du 14e siècle.

Suite à la Révolution française, la paroisse est supprimée en 1803, avant d'être rétablie et annexée à Plassac le 27 mars 1805.

L'église est restaurée une première fois entre 1846 et 1847. Le détail des travaux n'est pas connu.

La seconde campagne de travaux débute en 1863 sous l'égide de l'architecte Édouard Warin, inspecteur des travaux de Paul Abadie Fils, architecte de la cathédrale et de l'hôtel de ville d'Angoulême. Dans une situation en date du 15 septembre de la même année, il est précisé que des travaux doivent être réalisés par l'entrepreneur Aubin d'Angoulême pour la réfection des charpentes et des couvertures, des maçonneries extérieures (rejointoiement), ainsi que pour la restauration des voûtes et la reprise des arcs et croisées. Est également indiqué l'« enlèvement de charpente, cintres », ce qui pourrait démontrer la réalisation des voûtes en briques à cette période.

Dans une autre situation en date du 20 novembre, il est mentionné « des moulures de corniche, des corbeaux à la pièce, des bois neufs de charpente, chevrons, lattis, couverture en vieilles tuiles ». Ce qui semble bien confirmer en toute cohérence que la charpente et la couverture ont été refaites juste après la reconstruction des voûtes.

Le procès verbal de réception définitive des travaux est dressé le 26 novembre 1866 par l'architecte Warin. À l'issue des travaux, un budget prévisionnel pour la réfection intérieure des voûtes est dressé.

Dans le devis initial étaient prévus « des démolitions pour surélévation de l'abside, ouverture d'une croisée dans le sanctuaire, agrandissement de la porte d'entrée et construction de la sacristie ».









La troisième et dernière campagne, entre 1890 et 1891, est menée par l'architecte Angoumois Ludovic Dupont. Son cahier des charges prévoit :

- la réparation de la charpente du clocher et la pose de fourrures,
- le remplacement ponctuel de charpente et la pose de tuiles neuves sur le chœur.
- la réparation d'une partie de la voûte de la 4e travée.
- la reprise et le raccord d'enduit de la voûte en briques simples dans la 4e travée, compris façon de joints et frais d'échafaudages,
- le raccord au ciment des embases des colonnes intérieures,
- le nettoyage et le blanchissage au lait de chaux à trois couches des murs intérieurs et de la voûte du chœur,
- le nettoyage et le grattage des enduits des contreforts se trouvant aux angles à l'intérieur de la sacristie,
- la peinture à l'huile en deux couches des portes de l'église,
- une somme à valoir pour travaux intérieurs imprévus : réparation des châssis vitrés, balustrade, etc.

La réception de ces travaux a lieu le 31 août 1891 pour la somme totale de 1 005,85 francs. Un nouveau chemin de croix est érigé en 1896.

Le 20e siècle amène l'inscription de l'édifice aux Monuments et Sites. Ainsi l'architecte Louis Martin, ACMH de la Charente, est mandaté pour un rapport sur l'église qu'il remet le 29 juin 1920 accompagné d'un plan.

Puis la Commission des Monuments Historiques émet un avis favorable au classement de l'église de Claix le 30 juillet 1920, sur la base du rapport de l'inspecteur général Louzier.

D'après des rapports et devis, plusieurs architectes se succèdent.

En 1922, Charles Henri Besnard, ACMH du département depuis 1920, propose un devis pour la somme de 19 987,13 francs.









Il comporte les éléments suivants :

- restauration de deux contreforts et angles de la façade,
- restauration des parements, arrachage de végétation,
- remaniage de couvertures en tuiles creuses.

Puis, Georges Jouven, A.C.M.H depuis 1947, établit un devis le 12 juin 1953 pour la somme de 513 822,00 francs prévoyant des travaux sur l'abside et le clocher. Dans son rapport, l'architecte écrit :

« Les couvertures de l'abside et du clocher de la petite église de Claix sont en très mauvais état, il n'est plus actuellement possible de procéder à leur entretien.

Nous proposons d'effectuer le remaniage complet de ces deux couvertures, de plus, il devra être procédé au remplacement d'une partie des chevrons de l'abside dont le mauvais état a provoqué la désorganisation de la couverture ».

Plusieurs interventions sont ensuite dirigées par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

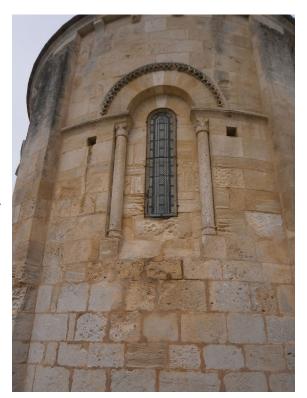
En 1971-1972, M. Corrouge, A.B.F., réalise des travaux de gros entretien sur toutes les toitures de l'édifice. Un rapport établi par l'architecte indique que :

« Les réparations actuellement effectuées ont permis de constater que dans la partie inaccessible de la nef, le chevronnage était inexistant ».

En 1978, la foudre s'abat sur le clocher provoquant la chute de quelques pierres de l'angle Nord-Est du clocher. Dans un rapport établi par M. Philippon, A.B.F., sont signalées des fissures dans le clocher mais il ne sait pas s'il s'agit des conséquences de la foudre ou de problèmes structurels.

En 1985, J.-P. Auzou, A.B.F., met en place un certain nombre de témoins sur les fissures de la voûte du chœur. En effet, son rapport indique : « Une visite [...] a permis de constater dans le

chevet 2 importantes fissures situées symétriquement à droite et à gauche du cul de four, partant du 1/3 supérieur et se prolongeant jusqu'aux 2 baies latérales du chœur ».







En 1988, il mène une campagne de travaux d'entretien sur la couverture de la nef qui consiste à effectuer :

« la réfection partielle de couverture sur l'église au droit de la gouttière remarquée dans la nef ».

En 1990, Philippe Oudin, A.C.M.H., établit une étude préalable à la restauration générale de l'édifice.

La restauration des élévations extérieures et des toitures a lieu en suivant entre 1994 et 1996. Si les lézardes de l'abside ont été remaillées, le chaînage en béton prévu au cas où les fissures se seraient ouvertes à nouveau n'a pas été réalisé. De même, les fissures du clocher ont été remaillées, le beffroi refait à neuf ainsi que la couverture de la nef et du clocher, cependant des fissures sont toujours actives.

On peut s'étonner que les fissures des arcs doubleaux de la nef ainsi et de la voûte sur pendentifs du faux carré n'aient pas été ou mentionnées ou traitées. Si les fissures de l'abside semblent stoppées, il n'en est rien dans le clocher où elles sont à nouveau particulièrement visibles, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Enfin en 2005, Philippe Villeneuve, A.C.M.H., réalise une étude préalable à la restauration intérieure »¹.

Elle a été revue et complétée et une autorisation de travaux sur ces désordres a été déposée par Denis Dodeman – A.C.M.H en décembre 2020.

Les travaux envisagés :

Des problèmes de stabilité révélés par des fissurations et déversement de murs de façades ont été constatés à l'intérieur de l'église. La voûte de la nef présente une fissuration axiale du berceau en brique plâtrière enduite ainsi que sur les joints de la clef des arcs doubleaux en pierre de taille calcaire.

Cette partie de l'édifice était probablement charpentée à l'origine de sa construction, car la voûte est de la fin du 19^e siècle.







¹ Denis Dodeman - ACMH, Claix Église Saint Christophe demande d'autorisation de travaux, décembre 2020, p. 9 et suivantes

La toiture, au-dessus, est constituée d'une couverture en tuiles plates sur charpente bois récente à entraits retroussés. L'ensemble de ces composantes applique des poussées au déversement sur les murs de façade. Trois baies du chœur présentent également des fissures, dans leur axe, indiquant un phénomène d'ouverture du cul-de-four.

Une étude géotechnique a été effectuée et confirme que l'assise de l'édifice repose sur le substrat compact et n'est donc pas sensible au phénomène de retrait-gonflement des sols. La pose de cloisonnettes sur l'extrados des voûtes et arcs doubleaux dans les combles de la nef ainsi que la pose de tirants en fer plat sur les fermes seront suffisants pour endiguer la poussée de la charpente sur les murs gouttereaux.

Les premiers travaux consistent en la mise sous surveillance des fissures par témoins datés à la chaux et à la mise en place de cloisonnettes sur l'extrados des voûtes de la nef.

Des tirants en fer plat seront fixés sur les fermes de la nef. La charpente sera traitée et la couverture en tuiles plates sera révisée (tuiles de récupération et neuve).

La charpente-couverture du chevet et de l'escalier du clocher sera également révisée dans cette première tranche de travaux. Deux autres tranches sont prévues : la restauration extérieure et restauration intérieure.

Les différentes tranches :

Les tranches de travaux sont subventionnées par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, à savoir :

- 2021 : montant subventionnable 125 000 € HT aide de 43 750 € soit 35 % et 21 250 € soit 25 % (Fonds incitatif et partenarial),
- 2022 : montant subventionnable 200 000 € HT aide de 70 000 € soit 35 % du montant total des travaux.
- 2023 : montant subventionnable 200 000 € HT aide de 70 000 € soit 35 % du montant total des travaux.







Les intervenants par corps d'état :

MAÎTRISE D'ŒUVRE / ARCHITECTE : Architecture Patrimoine & Paysage Denis Dodeman, Architecte en chef des monuments historiques 8 rue de l'église 16320 Villebois-Lavalette

ÉCHAFAUDAGES - CHARPENTE -COUVERTURE **Toitures Paurion** 16200 Reparsac

Sources:

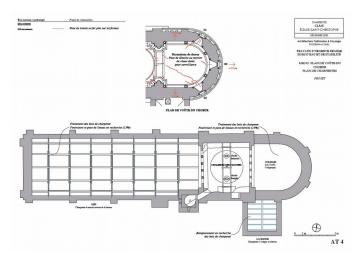
Autorisation de travaux n°AC 016 101 20 00001 : travaux d'urgence de mise hors d'eau et de stabilité accord délivré le 19 février 2021

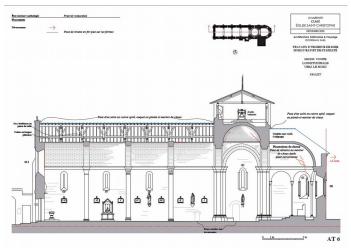
Pour joindre la Conservation des Monuments Historiques – site de Poitiers : Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue CS 20553 86020 POITIERS Cedex Téléphone 05 49 36 30 10

Photos: CRMH - site de Poitiers, Philippe Oudin -ACMH, Philippe Villeneuve – ACMH, Denis Dodeman - ACMH, J. Tealdi en1967, Agnès Beaufort

Rédaction : Agnès Beaufort, Christophe Bourel le Guilloux

Version mars 2022





FAUX-CARRÉ



CHŒUR

